

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 29 Mars 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 9.1, 9.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS  
Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS  
Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (jusqu'au 3.3), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 6.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 0.2), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1 puis repartie lors de l'examen du rapport 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF  
Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : Mme Andrée ANTOINE suppléante de M. Christian MAGNIN-FEYSOT  
Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Michel GABRIEL suppléant de M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON (jusqu'au 0.2) Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO suppléante de M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET (à partir du 0.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 0.2) Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 0.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE (jusqu'au 1.1.2)  
Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET à partir du 1.1.1)  
Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Veslesmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilleil : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER  
Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Cussey-sur-l'Ognon : (Vacance de siège) Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilleil : M. Philippe PERNOT Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine BARTHELET

#### Procurations de vote :

**Mandants :** J. ACARD, E. ALAUZET (jusqu'au 0.2), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 3.4), S. BARATI-AYMONIER, T. BIZE, N. BODIN, P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 0.2), C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.2), YM. DAHOUI (à partir du 1.1.1), ML. DALPHIN, C. DELBENDE, L. FAGAUT, A. GHEZALI, T. MORTON (jusqu'au 0.2), D. POISSENOT (jusqu'au 6.4), K. ROCHDI (à partir du 7.2), M. SEBBAH, C. THIEBAUT (jusqu'au 7.1), G. VAN HELLE, B. VOUGNON (à partir du 1.1.1), S. RUTKOWSKI, P. CORNE, P. BELUCHE (à partir du 1.1.1), JM. BOUSSET, A. JACQUEMET (à partir du 1.1.1), Y. DELARUE (à partir du 1.1.3)

**Mandataires :** P. MOUGIN, P. CURIE (jusqu'au 0.2), C. CAULET (à partir du 3.4), Y. POUJET, C. LIME, S. WANLIN, C. WERTHE, M. LOYAT (à partir du 0.2), P. GONON (jusqu'au 0.2), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), S. PESEUX, E. MAILLOT, J. GROSPERRIN, M. ZEHAF, C. MICHEL (jusqu'au 0.2), M. LEMERCIER (jusqu'au 6.4), D. SCHAUSS (à partir du 7.2), M. OMOURI, K. ROCHDI (jusqu'au 7.1), R. STHAL, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. CANAL, J. LOUISON, T. JAVAUX (à partir du 1.1.1), F. BAILLY, P. ROUTHIER (à partir du 1.1.1), M. DONEY (à partir du 1.1.3)

Délibération n°2018/004076

Rapport n°4.1 - Convention de partenariat avec le Pôle Energie - Avenant 2018

## Convention de partenariat avec le Pôle Energie - Avenant 2018

**Rapporteur** : Françoise PRESSE, Vice-Présidente

**Commission** : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Plan Climat Air Energie Territorial »	Montant de l'opération : 40 000 €
<b>Sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022</b>	

### Résumé :

Dans le cadre de son PCAET, du projet TEPOS, et afin d'accompagner la « montée en puissance des professionnels du bâtiment » prévue dans le COTEC (Contrat d'Objectif Energie Climat) signé avec l'ADEME en novembre 2015, le Grand Besançon a établi un partenariat avec le Pôle Energie. Pour cela, il a signé une convention triennale en juillet 2016. Conformément à l'article 3 de cette convention, il est proposé d'apporter 40 000 € au Pôle Energie pour le programme d'actions 2018.

### I. La convention 2016-2018

Dans le cadre du PCAET voté le 17/06/2015 et de l'appel à projet régional TEPOS de juillet 2015, le Grand Besançon a signé un COTEC (Contrat d'Objectif Energie Climat) avec l'ADEME le 27/11/2015 pour mettre en œuvre 13 actions de mobilisation du territoire sur les politiques Energie et Climat.

Afin d'accompagner la « montée en puissance des professionnels du bâtiment » prévue dans l'action 10, le Grand Besançon a établi un partenariat avec le Pôle Energie et a signé avec lui une convention triennale le 14/09/2016. Pour rappel, celle-ci prévoit des actions selon 6 axes :

- axe 1 : organisation de réunions de sensibilisation ou d'information,
- axe 2 : formations techniques des professionnels du bâtiment,
- axe 3 : appui et accompagnement à la montée en compétences des entreprises,
- axe 4 : organisation de rencontres mensuelles destinées aux professionnels,
- axe 5 : mise à disposition d'ouvrages techniques,
- axe 6 : prêt d'outils d'autocontrôle pour les professionnels.

Pour mémoire, le COTEC, signé entre le Grand Besançon et l'ADEME, prévoit les montants suivants pour la qualification des acteurs du bâtiment :

2016	2017	2018	Total sur 3 ans
20 000 €	40 000 €	40 000 €	100 000 €

L'ADEME prend en charge 50 % de ces dépenses.

La convention triennale entre le Grand Besançon et le Pôle Energie permet de mettre en œuvre cette action du COTEC.

### II. Bilan des actions 2017

Les actions précisées ci-après ont été conduites durant l'année écoulée ou sont programmées début 2018. Les jours mentionnés correspondent au temps cumulé de préparation et d'action mobilisant le Pôle Energie.

#### **Axe 1 : Organisation de réunions de sensibilisation ou d'information**

- techniciens de collectivités affectés aux bâtiments :
  - o entretien et maintenance des équipements de chauffage – ventilation (2 jours),
  - o formation ventilation avec le CNFPT (3 jours),

- formation étanchéité à l'air avec le CNFPT (3 jours),
- formation éclairage performant avec le CNFPT (3 jours),
- agents techniques et commerciaux des fournisseurs du bâtiment :
  - appréhender l'étanchéité à l'air sous l'angle « produits » (2 jours),
  - appréhender les notions de transfert d'humidité dans les parois (2 jours),
- élus et cadres de collectivités :
  - régulation des systèmes de chauffage (3 jours),
  - utilisation du BIM pour gérer son patrimoine bâti (3 jours),
- candidats à la création d'entreprise du bâtiment : formation bâtiment performant (4 jours).

#### **Axe 2 : Formations techniques des professionnels du bâtiment**

- étanchéité à l'air (8 jours),
- ventilation (5 jours),
- isolation utilisant des matériaux bio-sourcés (4 jours),
- constitution de groupement momentané d'entreprises (juridique) (6 jours),
- gestion des interfaces sur un chantier de rénovation globale et performante (10 jours),
- BIM (12 jours).

#### **Axe 3 : Appui et accompagnement à la montée en compétences des entreprises**

- création et formalisation de groupements d'entreprises (5 jours),
- rédaction de devis, de factures conformes pour l'instruction des aides et évaluations de celles-ci (6 jours),
- démarche d'autocontrôle (6 jours),
- participation à des journées d'information sur le territoire du Grand Besançon (6 jours).

#### **Axe 4 : Organisation de rencontres mensuelles destinées aux professionnels**

La dynamique des « Midis du Bâtiment Innovant » s'est poursuivie sur le territoire du Grand Besançon, avec 10 rendez-vous en 2017 (20 jours) :

- 10/01/2017 : les outils du Pôle Energie (Lycée Pierre Adrien Paris, Besançon) - 23 participants et 2 intervenants,
- 7/02/2017 : le bois, aménagement et produits régionaux anciens et modernes (Maison de la forêt et du bois – Adib, Besançon) - 35 participants et 5 intervenants,
- 7/03/2017 : chauffage, eau chaude, électricité : pensez au solaire (lycée Montjoux, Besançon) – 21 participants et 2 intervenants,
- 4/04/2017 : l'intelligence des bâtiments (lycée Montjoux, Besançon) - 16 participants plus une classe en formation et 4 intervenants,
- 9/05/2017 : radon et qualité de l'air intérieur (gymnase, Saint-Vit) - 21 participants et 3 intervenants,
- 13/06/2017 : protections solaires (Signal, Auxon) - 17 participants et 3 intervenants,
- 19/09/2017 : les outils numériques, les premiers pas vers le BIM (locaux de la FFB, Besançon) - 25 participants et 4 intervenants,
- 10/10/2017 : le chanvre (usine BCB groupe LHOIST, Besançon) - 40 participants et 4 intervenants,
- 7/11/2017 : isoler les combles, pas si facile (Mairie, Pouilley-les-Vignes) - 37 participants et 2 intervenants,
- 5/12/2017 : l'acoustique (Lycée Pierre Adrien Paris, Besançon) - 17 participants et 2 intervenants.

**Axe 5 : Mise à disposition d'ouvrages techniques** avec 16 ouvrages techniques prêtés à 4 emprunteurs différents.

**Axe 6 : Prêt d'outils d'autocontrôle pour les professionnels** avec 6 outils prêtés à 3 emprunteurs différents.

### III. Programme d'actions 2018

Conformément à l'article 3 de la convention, un nouveau programme d'actions est envisagé pour 2018 selon les mêmes axes et doit faire l'objet d'un avenant, proposé en annexe au présent rapport.

Fort de l'expérience des 2 années précédentes, les actions envisagées sur 2018 seront redimensionnées pour répondre à l'objectif général de sensibiliser un maximum de personnes.

Ainsi les principales actions envisagées sur 2018 sont :

- l'organisation d'un événement, dans le cadre des Rendez-vous de la transition énergétique en entreprises, sur le réemploi de matériaux de déconstruction : comment le déchet des uns peut devenir la matière première des autres ?,
- la poursuite des actions de sensibilisation et formations à destination des professionnels du bâtiment, élus et agents des collectivités,
- la poursuite de l'appui aux entreprises se constituant en groupement,
- les nouveaux « Midis du bâtiment innovant » à destination des professionnels.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022 :**

- **prend connaissance du bilan 2017 et des propositions d'actions 2018,**
- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 40 000 € au Pôle Energie Franche-Comté dans le cadre de l'avenant 2018 à la convention triennale,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant 2018 ci-joint.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 13 AVR. 2018

Contrôle de légalité





**Convention triennale de partenariat  
entre le Grand Besançon et  
le Pôle énergie**



**Avenant 2018**

**Entre :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 29/03/2018, ci-après dénommée « Le Grand Besançon », d'une part,

**Et :**

Le Pôle Energie Franche Comté, Régie régionale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dont le siège social est fixé 50, rue Paul Vinot, 70400 Héricourt, représenté par Monsieur Pierre GROSSET, agissant en qualité de Président, ci-après désigné Pôle Energie, d'autre part,

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 - Programme d'actions 2018**

Conformément à l'article 3 de la convention 2016-2018, signée entre le Grand Besançon et le Pôle Energie, un nouveau programme d'actions est programmé en 2018. Le partenariat portera sur les 6 axes de la convention. Lorsque cela s'avèrera pertinent et possible, les actions se dérouleront sur les plateformes PRAXIBAT.

Pour chaque action, les jours mentionnés correspondent au temps cumulé de préparation et d'action mobilisant le Pôle Energie.

**Axe 1 : Organisation de réunions de sensibilisation ou d'information**

Il s'agit de proposer à différents publics une information de base sur les enjeux techniques de la rénovation énergétique des bâtiments.

Public	Sujet	Nombre de jours
Collectivités : élus, cadres, agents et techniciens	Eclairage performant	3
	Matériaux bio-sourcés dans les projets publics	5
Créateurs d'entreprises	Bâtiment performant	4
Jeunes en formation et professionnels du bâtiment	Autoconsommation : solaire et domotique	3

**Axe 2 : Formations techniques des professionnels du bâtiment**

Ces formations s'adressent aux chefs d'entreprises et à leurs salariés.

Public	Sujet	Nombre de jours
Entreprises et fournisseurs du bâtiment	Etanchéité à l'air	3
	Ventilation	3

**Axe 3 : Appui et accompagnement à la montée en compétences des entreprises**

Pour contribuer à l'objectif régional d'atteindre 100 % de bâtiments rénovés BBC d'ici 2050, le Grand Besançon et la Communauté de Communes Doubs Baumois expérimentent la création de groupements d'entreprises pour la rénovation thermique des bâtiments.

Sur ce dispositif, le Pôle Energie apportera un appui et un accompagnement sur mesure aux entreprises en cours de constitution de groupements sur les sujets suivants :

Sujet	Nombre de jours
Accompagnement des entreprises se constituant en groupements	30
Réalisation d'événements autour du réemploi des matériaux de construction	10
Accompagnement d'une expérimentation d'un projet de déconstruction	8

Afin de faire connaître son rôle d'appui et les actions organisées dans le Grand Besançon, le Pôle Energie participera également à des journées d'information (5 jours) à destination de professionnels, d'élus ou d'agents de collectivités sur des sujets touchant à l'énergie ou à la qualité environnementale des bâtiments. Il pourra répondre aux sollicitations du Grand Besançon, mais aussi d'autres acteurs locaux.

#### **Axe 4 : Organisation de rencontres mensuelles destinées aux professionnels**

Les « Midis du bâtiment innovant » sont programmés chaque mois, à l'exception des mois d'été. Le Pôle Energie organisera donc dix rendez-vous (soit 35 jours le mobilisant et 3 jours de réalisation d'argumentaires en direction des communes) sur le territoire du Grand Besançon et de la Communauté de Communes Doubs Baumoises, lors desquels seront notamment traités les sujets suivants (liste non exhaustive) :

- les normes du bâtiment sont-elles un recueil des règles de l'art ?,
- la maçonnerie, ce n'est pas que du béton !,
- le réemploi de matériaux,
- bilan Carbone et analyse des cycles de vie,
- retour d'expériences sur l'organisation inter-entreprises dans le bâtiment.

#### **Axe 5 : Mise à disposition d'ouvrages techniques**

#### **Axe 6 : Prêt d'outils d'autocontrôle pour les professionnels**

Par ailleurs, le Pôle Energie étant également partenaire du projet Collabim, il contribuera, dans ce cadre, à la modélisation numérique du bâtiment *Le Signal* aux Auxons.

#### **Article 2 - Modalités financières**

Afin de mettre en œuvre ce programme d'actions, le Grand Besançon s'engage à verser une subvention de 40 000 € au Pôle Energie pour l'année 2018.

#### **Article 3 - Autres dispositions**

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

*Fait à Besançon en deux exemplaires, le .....*

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon,  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

Pour le Pôle Energie Franche-Comté,  
Le Président,

Pierre GROSSET